

**L**a scolarisation des enfants en situation de handicap est un droit reconnu par la loi mais souvent bafoué. C'est pourquoi le CESAP s'est engagé dans l'initiative " #jaipasecole " de l'UNAPEI pour faire connaître la situation des enfants sans solution scolaire adaptée. Mais comme la rappelle Lydia Thouvenel, directrice générale du CESAP, lors de la réunion de rentrée organisée par Madame Sophie CLUZEL et Monsieur Jean-Michel BLANQUER, il ne faut pas oublier les enfants qui, en raison de leur singularité, ne peuvent accéder aux apprentissages en milieu ordinaire. Pour les enfants polyhandicapés, il faut continuer à développer les unités d'enseignements au sein des établissements médico-sociaux et former des enseignants spécialisés. M. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, a remercié le CESAP d'apporter " une nuance à un débat qui ne doit pas être trop simpliste en n'évoquant que la question de l'inclusion. L'école doit aussi aller aux enfants qui ne peuvent venir à elle "

Cela dit, en créant dans l'Oise le premier Dispositif Expérimental d'Accompagnement et de Soins en Milieu Ordinaire, le CESAP démontre qu'il n'entend pas se murer dans l'institutionnel. Mais, comme je l'énonce dans mon dernier rapport moral " la désinstitutionnalisation ne doit pas conduire à substituer la solidarité familiale à la solidarité nationale ce qui signifie concrètement que l'accueil à domicile doit s'accompagner d'une prestation de compensation et des aides techniques à la hauteur de besoins particulièrement importants". Nous serons vigilants à cet égard souhaitant évidemment toute réussite à cette belle initiative.

André Schilte  
Président du CESAP

## LE SESSAD LES PETITS EXPLORATEURS

Comme pour l'ensemble des autres SESSAD d'Île-de-France du CESAP, le SESSAD 91 baptisé en 2015, " les Petits Explorateurs " a été implanté dans les années 1986 / 1987. Installée Square Grousset à Evry en 1989, la structure est alors accompagnée d'un médecin, le Docteur F. Svendsen qui deviendra par la suite... directeur médical du CESAP !

Déménagé en l'an 2000 au 17 bd Aguado (toujours à EVRY), le SESSAD est désormais associé, sous la direction d'Eric Auger (secondé efficacement sur site par Pascale Ferrier, directrice adjointe) à l'EME l'Ormaille situé à Bures-sur-Yvette.



Au SESSAD, les réponses apportées se font en très grande majorité en séances individuelles hebdomadaires et régulières à domicile ou sur le lieu de vie de l'enfant (école, crèche...) proposées par des professionnels paramédicaux (psychomotriciens, kinésithérapeutes) et éducatifs (éducateurs spécialisés, EJE).

Il peut s'agir aussi d'interventions plus ponctuelles de la psychologue (entretien, bilan...), de l'assistante sociale ou de l'infirmière puéricultrice (à la demande du médecin), pour un suivi à domicile des problèmes alimentaires, mais aussi pour soutenir l'éducation thérapeutique et assurer le suivi des soins.

Les enfants bénéficient aussi d'activité de groupe autour de la communication, un atelier axé sur une première expérience de socialisation, ou encore de séances de " Toucher-Massages ".

Bref, une offre destinée à mettre en œuvre chacun des projets personnalisés construits dans le respect des besoins de chacun des enfants accueillis. A noter le livret d'accueil et le projet d'établissement ont été adaptés en FALC. ■



## Actualités

### POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION

Cette année encore, des enfants en situation de handicap n'accèdent pas à l'école : plus d'informations sur l'initiative #jaipasecole sur le site [marentree.org](http://marentree.org) ■

#JAI PAS ECOLE

### Plateforme Régionale de Télémédecine

En juillet 2019, l'ARS IDF a confié à l'AP-HP et au CESAP la mission de déployer une Plateforme Régionale de Télémédecine Polyhandicap pour l'ensemble des structures médico sociales pour enfants en Ile de France ! Depuis 2014, le CESAP portait cette expérimentation sur 11 sites médico sociaux en lien direct avec deux hôpitaux de l'AP-HP. ■

## RAPPORT MORAL & D'ACTIVITÉ 2018

Comme pour toute autre association et le CESAP, association reconnue d'utilité publique, ne fait pas exception, l'assemblée générale ordinaire est consacrée à la présentation des comptes, du rapport moral du Président et du rapport d'activité. C'est donc en Juin 2019 qu'ont été étudiés (et approuvés !) ces documents pour l'année 2018.

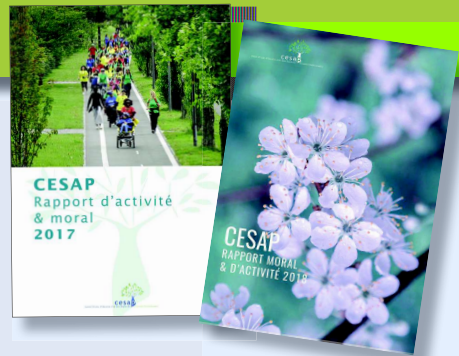
Il faut reconnaître que jusqu'en 2016, les rapports d'activité du CESAP, certes très complets, étaient relativement austères.

Le Bureau du CESAP demandait depuis quelques temps une évolution de ces documents. Aussi, depuis deux années (2017 et 2018), les rapports ont changé de forme... simplifiés, allant à l'essentiel et

plus agréables à lire, ils apportent à l'assemblée générale les informations nécessaires à la connaissance de la vie de l'association et des établissements qui la composent sans se noyer dans moult détails moins pertinents. Sachant évidemment, que le siège du CESAP dispose de l'intégralité de chacun des rapports des 33 structures qui rédigent de manière extrême-

ment détaillée la présentation de leur activité annuelle.

Pour ceux qui souhaitent en savoir plus sur notre association, on peut télécharger les deux précédents rapports sur le site du CESAP et sur la même page, consulter tous les rapports moraux du Président depuis 2004 ! ■



## DASMO

Après le PCPE et la PDAP, un nouvel acronyme va prochainement entrer dans le lexique du CESAP... le DASMO... mais au-delà d'être de nouveaux acronymes, il s'agit surtout de nouveaux dispositifs qui viennent renforcer l'offre médico-sociale de notre association. Si le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) et la Plateforme Diagnostic Autisme de Proximité (PDAP) ont été présentés dans notre n°17, reste à découvrir le "DASMO" ...



notre projet a été classé dans l'Oise... en première position ! A l'heure de la parution de cette lettre du CESAP, nous attendons le courrier définitif de l'ARS pour annoncer officiellement la création du DASMO, dont l'objectif principal est de mettre en place une "équipe de professionnels, spécifiquement

formés et intervenants à domicile, qui auront pour missions d'accompagner le retour ou le maintien dans le milieu de vie ordinaire des personnes, nonobstant la lourdeur de leur handicap et conformément à leurs projet de vie" (extrait du cahier des charges).

Pour notre part, nous avons imaginé la création d'une équipe d'environ 6 personnes (paramédicaux, soignants, travailleurs sociaux) et réservé un budget pour des intervenants (kinésithérapeutes) dans le but d'apporter, aux personnes concernées, comme le propose le cahier des charges, des solutions alternatives à des réponses actuellement toujours trop centrées sur des accueils à temps plein en hébergement. ■

Le Pôle Oise du CESAP a répondu en mars 2019, pour le département de l'Oise à un appel à projet de l'ARS pour la Création d'un Dispositif expérimental d'Accompagnement et de Soins en Milieu Ordinaire (DASMO) pour adultes lourdement handicapés, vivant à domicile dans les Hauts-de-France.

Après la soutenance de notre projet en juin à Amiens, nous avons eu le plaisir d'être informés par l'ARS

## JOURNÉE ASSOCIATIVE 2020 : SAVE YOUR DATE !

Nous vous donnons RDV pour notre prochaine "journée associative". Celle-ci aura lieu le 21 janvier 2020, comme les années précédentes, à l'Espace Reuilly dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Le titre de cette année est "Ecoutez ce que j'ai à dire". Nous voulons explorer comment, "comprendre les attentes, les désirs, repérer les volontés des personnes polyhandicapées". ■



## MAS CHÂTEAU DE LAUNAY : LES TRAVAUX DÉBUTENT !



La future MAS ... image d'architecte !

Mardi 18 décembre 2018 nous posions la "première pierre" de la future nouvelle Maison d'Accueil Spécialisée du Château de Launay

C'est avec le soutien financier de la CNSA que nous allons pouvoir construire un bâtiment d'une superficie de plus de 1800 m<sup>2</sup>, destiné à accueillir plus de 30 personnes polyhandicapées adultes. Ces personnes sont déjà accueillies dans l'établissement, mais ce bâtiment permettra au final une restructuration assez importante de la structure (notamment la réorganisation de l'internat et de l'ex-

ternat des enfants) et va ouvrir de nouvelles perspectives d'accueil dans l'établissement.

Que s'est-il passé depuis 10 mois ?

En décembre dernier, le permis de construire venait d'être obtenu. Les premiers mois de l'année 2019 ont permis de désigner l'entreprise qui réalisera ce projet. C'est Eiffage Construction Centre (basée

à Tours), qui après appel d'offre a été désignée.

Et... mardi 3 septembre 2019, sous la houlette de Monsieur C. Jumel (Architecte Maître d'Œuvre choisi par le CESAP), se déroulait la première réunion de chantier. Nous avons tous hâte que cette nouvelle MAS sorte de terre. RDV maintenant dans plus de 18 mois... pour l'inauguration des nouveaux locaux ! ■



De gauche à droite, Madame Trehin (Maire de Reugny), A. Schilte (Président du CESAP), J.F. Carmillet (précédent directeur de l'établissement), R. Brault-Tabai (précédente directrice générale du CESAP) et Madame Chevalier, responsable du pôle offre sanitaire et médico-sociale de la délégation départementale Indre-et-Loire de l'ARS Centre-Val de Loire.

## QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL & ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Le CESAP et les partenaires sociaux (CFDT, CGT et FO) ont signé un accord "Qualité de Vie au Travail (QVT) et l'égalité professionnelle". L'accord est constitué de 25 actions applicables pour 3 ans

Questions à M. Joévin Coiffard, DRH du CESAP

Q - Quelle est la mesure la plus importante ?

sabilité partagée : chacun est acteur de la santé au travail.

R - On ne peut pas en choisir une parmi les 25 : elles constituent un système interdépendant. Cependant nous avons établi l'accord à partir des réponses des salariés au questionnaire en ligne. Les besoins prioritaires étaient : prévenir la pénibilité et favoriser le maintien dans l'emploi, renforcer la communication interne, développer les capacités d'expression sur le travail. Au-delà des mesures, 2 objectifs principaux sous-tendent la démarche :

• Permettre à notre association de pérenniser une politique de santé et de qualité de vie au travail : notre démarche est basée sur un système d'amélioration continue dont les professionnels et l'organisation sont parties prenantes.

Q - Comment s'assurer de la mise en œuvre de la démarche ?

R. Chaque année, une commission paritaire évalue sa mise en œuvre (la prochaine est



le 1<sup>er</sup> octobre). La santé au travail, la qualité de vie au travail, la qualité du travail, s'élevaient à la fois de l'association de chaque professionnel (la réussite de la démarche n'est pas

conditionnée uniquement à l'engagement du management). Aussi nous avons initié des formations (animateurs RPS/QVT, animateurs de cellule de veille sociale et de maintien dans l'emploi, référent handicap, acteurs PRAP). Professionnels de terrain ou des RH, ils constituent avec les IRP, et l'ensemble des salariés, des acteurs incontournables à la réussite du projet. ■



# L'ACCOMPAGNEMENT DES PROCHES AIDANTS DE PERSONNES POLYHANDICAPÉES, UN PROJET SOUTENU PAR LA CNSA

Dans le cadre du volet polyhandicap de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (mesure 2.2, fiche action n°12), CESAP Formation, Documentation, Ressources porte, en partenariat avec la Croix-Rouge française, un programme de 144 actions destinées aux proches aidants de personnes polyhandicapées et aux professionnels qui les accompagnent.



Ces actions prendront plusieurs formes :

- information et sensibilisation ;
- formation ;
- soutien psycho-social collectif.

Les actions de ce projet seront conçues et mises en œuvre avec les partenaires du projet (le Centre de ressources multihandicap, l'Institut social de Lille, les Pupilles de l'Enseignement Public, John Bost) et des opérateurs de terrain.

4 thématiques ont été retenues pour accompagner au mieux les aidants dans leur rôle :

- Comprendre la spécificité du polyhandicap
- Protéger, anticiper
- Vivre au quotidien
- Prendre soin de soi

Ce projet va se déployer dans une première phase expérimentale de 18 mois, dans 7 régions, où se situent des établissements de la

Croix-Rouge française, du CESAP et des opérateurs partenaires du projet. Au terme de cette expérimentation, le bilan permettra de construire une stratégie pertinente de déploiement de ces formations sur l'ensemble du territoire national. Pour résumer, ce projet va permettre aux aidants de personnes polyhandicapées :

- D'acquérir des connaissances, de l'information et de partager avec leurs pairs ;
- De renforcer l'alliance avec des professionnels ;
- Pour certains aidants, de rendre compte de leur expertise et de leur expérience en devenant intervenant. ■



## DÉCOUVREZ LE NOUVEAU CATALOGUE DE CESAP FORMATION

En complément des formations habituellement déployées, l'activité de CESAP Formation, Documentation, Ressources s'étend cette année avec la création de 3 modules de formation sur le polyhandicap financés par l'OPCO Santé et la CNSA, celle d'un programme d'actions national et expérimental

visant à " soutenir les proches aidants et co-construire avec eux " (voir ci-contre). En accord avec la loi dite " avenir professionnel " et en réponse à la nécessité de penser une réponse individualisée, CESAP Formation s'attache à accompagner des parcours permettant à chacun de développer ses compétences. ■



**Vous pouvez soutenir les actions du CESAP en faveur des personnes polyhandicapées et de ses établissements en faisant un don. Particuliers, votre don est déductible de l'impôt. Entreprises, votre don permet un crédit d'impôt. Nous adressons un reçu fiscal pour les dons adressés. Vous pouvez envoyer votre soutien par chèque directement à l'établissement de votre choix ou au siège du CESAP.**

### Comité d'Études, d'Éducation et de Soins auprès des Personnes Polyhandicapées

Association Reconnue d'Utilité Publique  
62, rue de la Glacière, 75013 Paris  
Directeur de Publication : H. Gillet (Secrétaire général)  
Rédacteurs : adhérents, professionnels du CESAP, E. Zolla (DGA)

Correctrice : Stéphanie Duplessy  
Impression : Imprimerie www.veoprint.com  
Routage : ESAT les Cerisiers, APAJH 75, 01 42 38 31 55  
Graphiste : John Vautier, john.dzine@orange.fr  
ISSN : 2264-6078.

